

Déclaration d'accessibilité

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF Emploi) s'engage à rendre ce site accessible, conformément à la législation suivante : [Loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public](#).

La présente déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://sesentirbienautravail.be/>.

Niveau de conformité

Ce site web est en conformité partielle en raison des non-conformités énumérées ci-dessous.

Préparation de la déclaration

L'évaluation de l'état de conformité de ce site est basée sur une analyse simplifiée réalisée par l'équipe en charge de la réédition du site et d'une autoévaluation réalisée par le service de communication du SPF Emploi.

Contenu non accessible

- Il subsiste des problèmes de contraste qui nécessiteraient de revoir en profondeur la charte graphique de campagne (par exemple fond mauve, boutons sur fond rouge...). Les problèmes liés au fond mauve sont également présents dans le dépliant proposé en PDF (contraste insuffisant pour le texte noir sur fond mauve).
- Certains éléments graphiques n'ont pas d'étiquettes (par exemple les flèches de navigation).
- Il subsiste des problèmes de navigation au clavier :
 - Tous les éléments cliquables ne reçoivent pas le focus (par exemple les "cartes", flèches de navigation...);
 - Tous les éléments recevant le focus ne sont pas cliquables ;
 - Tous les éléments cliquables ne sont pas accessibles au clavier (par exemple les onglets en bas de page).

Plan d'amélioration

Concernant le traitement du contraste, nous l'avons poussé au maximum partout où c'était possible sans dénaturer la charte graphique originale.

Dans le futur, envisager de revoir la charte graphique afin qu'elle soit complètement transposable et accessible sur le site sans dénaturer son image.

Les problèmes liés à la navigation au clavier seront résolus ultérieurement.

Coordonnées de contact

Si vous avez des questions ou des remarques concernant l'accessibilité de ce site, vous pouvez nous les envoyer par e-mail à redac.website@emploi.belgique.be.

Procédure de plainte

Vous avez une plainte au sujet de notre site ? Vous pouvez utiliser le formulaire de plainte disponible sur notre site <https://www.emploi.belgique.be/> dans la rubrique Contact : [Plainte sur nos services](#).

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse obtenue ? Vous pouvez alors prendre contact avec le médiateur fédéral : <https://www.mediateurfederal.be/>.

Élaboration de la déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été préparée le 06/10/2023.

Cette déclaration d'accessibilité a été révisée pour la dernière fois le 18/10/2023.